

# Regard sur la défavorisation à Montréal



CSSS  
Jeanne-Mance (609)

SÉRIE 1

Une réalisation de l'équipe Surveillance  
du secteur Planification, orientations et évaluation  
de la Direction de santé publique  
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

#### **RÉDACTION**

Kosal Khun, agent de recherche - équipe Surveillance  
Carl Drouin, coordonnateur - équipe Surveillance  
Christiane Montpetit, agente de recherche - équipe Surveillance

#### **AVEC LA COLLABORATION DE**

Éric Litvak, médecin-conseil - Planification, orientations et évaluation

#### **CARTOGRAPHIE, INFOGRAPHIE ET MISE EN PAGE**

Kosal Khun, agent de recherche - équipe Surveillance

#### **REMERCIEMENTS**

Les auteurs remercient les personnes suivantes pour leur soutien  
et leurs commentaires aux différentes étapes de la réalisation de cette publication :  
**Dans les CSSS** : Gilles Beauchamp (605), Line Bégin (606), Rémi Berthelot (604),  
Agnès BouSSION (613), Gilles Dubois (603), Denise Fortin (613), Mario Gagnon (606),  
Jean-François Labadie (611), Sylvain Larouche (612), Christian Paquin (607), Richard  
Perreault (604), Sylvie Simard (609)

**À la Direction de santé publique** : Sadoune Ait Kaci Azzou, Deborah Bonney, Lise  
Chabot, Danièle Dorval, Jean Gratton, Sylvie Lavoie, James Massie, Sylvie Provost

**Au Carrefour montréalais d'information sociosanitaire** : Marc Bourguignon

**À l'Institut national de santé publique du Québec** : Denis Hamel

**Au Centre de recherche Léa-Roback** : Éric Robitaille

© Direction de santé publique  
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008)  
Tous droits réservés

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008  
ISBN 978-2-89494-678-7 (ensemble)  
ISBN 978-2-89494-679-4 (série 1) (version imprimée)  
ISBN 978-2-89494-680-0 (série 1) (version PDF)

**Prix : 5 \$**

## la défavorisation à Montréal



## CSSS Jeanne-Mance

Ce document présente un portrait de la défavorisation sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance. Il fait partie d'une première série de 13 documents : un pour la région sociosanitaire de Montréal dans son ensemble et 12 portraits présentant la situation de chaque CSSS montréalais<sup>1</sup>. Ces portraits s'adressent principalement aux décideurs, aux gestionnaires et aux intervenants du réseau local de la santé. Ce sont toutefois des outils qui peuvent être utilisés par toute organisation intéressée à mieux desservir les populations défavorisées.

La démarche présentée ici tire parti de l'indice de défavorisation de 2001, développé pour l'étude des inégalités sociales de santé<sup>2</sup>. Elle vise une connaissance plus fine de l'ampleur et de la répartition des disparités sociales et matérielles au sein des territoires des CSSS et de leurs territoires constituants (CLSC, voisinages). L'étude permet aussi de faire ressortir les particularités de chaque territoire en le comparant aux autres et à la situation montréalaise en général. Couplés ultérieurement à des données d'enquête sur l'état de santé ou à des données sur l'offre et l'utilisation des services de santé, les portraits de défavorisation pourront faciliter la gestion, la planification et le suivi des programmes et services de façon à ce qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des populations démunies.

## Pourquoi surveiller la défavorisation ?

La santé et le bien-être de la population sont au coeur de la préoccupation des CSSS. Pour que leurs actions aient une réelle portée, les décideurs doivent s'appuyer sur des données traduisant le mieux possible la réalité de leur territoire. Au-delà des informations portant sur l'état de santé de leur population, la connaissance des déterminants de la santé et de leur distribution géographique est également cruciale pour mieux cibler les interventions, en particulier celles visant les groupes vulnérables.

Parmi les déterminants de la santé, l'importance des facteurs socioéconomiques ne fait plus de doute. Au Québec, l'indice de défavorisation est de plus en plus utilisé pour caractériser les conditions de vie des populations locales (Pampalon et Raymond, 2000). Il permet de mesurer le degré de défavorisation selon deux composantes distinctes et complémentaires :

- ❑ *une composante matérielle*, qui reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante ; et
- ❑ *une composante sociale*, qui souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté.

La pertinence de l'indice a été démontrée à travers de récentes études ayant permis d'associer le niveau de défavorisation à diverses mesures d'état de santé : espérance de vie en santé, mortalité par cancer, traumatismes, difficultés vécues par les jeunes, utilisation des services de santé et services sociaux<sup>3</sup>. Il s'avère en outre particulièrement utile pour étudier la distribution géographique de la défavorisation au sein des CSSS du fait qu'il est attribué à de petites unités spatiales.

## Un portrait pour chaque CSSS

- ❑ *La défavorisation sociale ou matérielle se concentre-t-elle davantage sur mon territoire qu'ailleurs à Montréal ?*
- ❑ *Existe-t-il des écarts dans le profil de défavorisation des différents territoires composant mon CSSS ?*
- ❑ *Combien de personnes de mon CSSS vivent dans des secteurs caractérisés par des conditions de défavorisation plus ou moins favorables ?*
- ❑ *La population de mon CSSS est-elle caractérisée par un profil de conditions sociales et matérielles particulier ?*

Chaque document vise à répondre à ces questions. Il illustre, à l'aide de graphiques et de cartes, la situation de défavorisation au sein du CSSS concerné. Cela est fait en comparant le CSSS à l'ensemble de la région sociosanitaire de Montréal (section II) ainsi qu'en illustrant les écarts au sein du CSSS (sections III et IV).

Tout au long du document, la lecture est aussi facilitée par des notes qui guident l'interprétation des figures et par de courtes descriptions des résultats. Avant de débiter, le lecteur est invité à parcourir la section « Comprendre l'indice de défavorisation » (section I) qui lui permettra de saisir les méthodes employées dans le document.

1. La série de documents est disponible gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.santepub-mtl.qc.ca>.
2. L'indice de défavorisation basé sur le recensement de 2006 ne sera pas disponible avant 2009. Nous avons choisi de développer et valider la méthode avec les données de 2001 afin de mieux exploiter ensuite celles de 2006 et pouvoir comparer les territoires dans le temps.
3. Voir Bonneau et autres, 2001 ; Pampalon, 2002 ; Philibert et autres, 2002 ; Hamel et Pampalon, 2002 ; Dupont, Pampalon et Hamel, 2004.

# I. Comprendre l'indice de défavorisation

## Définition de la défavorisation

Le concept de défavorisation vise à caractériser un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel ils appartiennent, soit une communauté locale, une région ou une nation (Townsend, 1987).

## Composition de l'indice

L'indice de défavorisation utilisé dans ce document mesure deux composantes importantes – l'une matérielle, l'autre sociale – de l'environnement dans lequel vit un individu. En effet, les conditions de vie des individus peuvent être marquées tant par la pauvreté économique que par une certaine fragilité du réseau social en raison d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule<sup>1</sup>. Parfois les deux composantes sont étroitement imbriquées, la fragilité du réseau social entraînant des difficultés économiques, et vice-versa.

|               | Matérielle   | Sociale  |
|---------------|--|--|
| Signification | Reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante  | Souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté  |
| Indicateurs   | - Proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires<br>- Proportion de personnes occupant un emploi<br>- Revenu moyen par personne | - Proportion de personnes vivant seules dans leur ménage<br>- Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves<br>- Proportion de familles monoparentales |

Chacune des composantes de cet indice est construite à partir de trois indicateurs socioéconomiques issus du recensement de 2001. C'est ce qui permet d'accorder à chaque aire de diffusion (AD)<sup>2</sup> du Québec une valeur de défavorisation matérielle et une valeur de défavorisation sociale (Pampalon et Raymond, 2000).

1. Les personnes seules et les familles monoparentales constituent deux des cinq groupes les plus à risque de pauvreté persistante au Canada et dans ses grandes métropoles (Hatfield, 2004). À Montréal, parmi les personnes seules, les femmes âgées présentent un taux de pauvreté fort élevé (Conseil canadien de développement social, 2007).
2. L'aire de diffusion est la plus petite unité géostatistique issue du recensement pour laquelle Statistique Canada fournit des données. Il s'agit d'un petit territoire composé d'un ou plusieurs pâtés de maisons contigus regroupant de 400 à 700 personnes.

## La zone de référence : des mesures de défavorisation adaptées aux territoires couverts

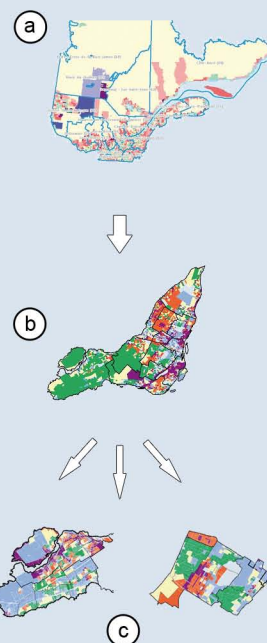
Les valeurs de défavorisation matérielle et sociale de chaque aire de diffusion (AD) du Québec sont habituellement classées en quintiles, c'est-à-dire en cinq classes comprenant chacune 20 % de la population. C'est ainsi que les niveaux de défavorisation des AD peuvent être comparés *de façon relative*. Par exemple, une AD appartenant au quintile 1 est marquée par des conditions plus favorables que les AD du Québec appartenant aux quintiles 2, 3, 4 et 5. La *zone de référence*, c'est-à-dire le territoire auquel les conditions des AD sont comparées, est alors le Québec (voir (a)).

Cette répartition n'est toutefois pas toujours pertinente lorsque l'on veut établir la position relative d'une AD par rapport à un ensemble plus petit auquel elle appartient. Pour ce faire, il s'agit d'établir une nouvelle zone de référence au sein de laquelle seules les valeurs de défavorisation de cette zone sont prises en compte et réparties en cinq classes (ou quintiles) allant des 20 % de résidents les plus favorisés (quintile 1) aux 20 % les plus défavorisés (quintile 5).

Dans le présent document, les AD ont été classées selon deux zones de référence :

- i) *Par rapport à la région sociosanitaire de Montréal* (voir (b)). Cela permet de comparer la situation de défavorisation du CSSS et de ses parties par rapport à la situation sur l'ensemble de l'île de Montréal (section II).
- ii) *Par rapport à un CSSS* (voir (c)). Cela permet de comparer la répartition de la défavorisation uniquement à l'intérieur du territoire du CSSS (sections III et IV).

Ces deux perspectives sur la défavorisation sont donc complémentaires : elles permettent à la fois de positionner un CSSS dans son environnement régional et de distinguer plus finement les écarts au niveau local.





## Création des profils de défavorisation

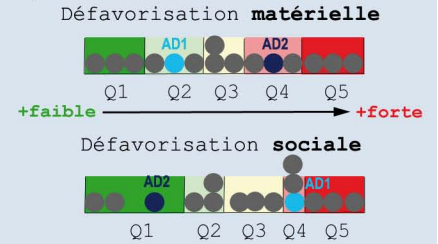
L'indice de défavorisation permet de déterminer le niveau de défavorisation d'une aire de diffusion (AD) soit sur le plan matériel, soit sur le plan social. Pour cela, toutes les AD d'une zone de référence donnée sont d'abord rangées selon leurs valeurs de défavorisation *matérielle*. Puis elles sont regroupées en cinq classes (appelées **quintiles**) comprenant chacune 20 % de la population, allant de la plus favorisée (quintile 1) à la plus défavorisée (quintile 5). La même opération est répétée pour la composante *sociale*. À chaque AD sont ainsi associés un quintile matériel et un quintile social, pour la zone de référence étudiée (voir graphique Étape 1, exemple avec deux AD : AD1 et AD2).

Cependant, il est aussi intéressant et pertinent de caractériser la défavorisation d'une AD en considérant *simultanément* sa défavorisation matérielle et sociale. Il suffit alors de croiser les quintiles des deux composantes pour créer une grille de 25 cellules dans lesquelles se situent les AD (voir graphique Étape 2, avec les mêmes AD1 et AD2).

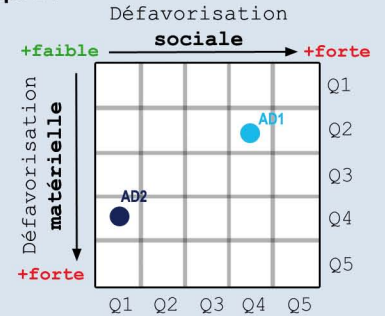
Enfin, pour qualifier plus simplement les conditions de défavorisation, les AD sont regroupées en cinq **profils** selon leur position sur la grille :

- Conditions matériellement et socialement plus favorables (vert)
  - Conditions moyennes (jaune)
  - Conditions plus défavorables socialement - mais pas matériellement (bleu)
  - Conditions plus défavorables matériellement - mais pas socialement (orange)
  - Conditions matériellement et socialement plus défavorables (mauve)
- (voir graphique Étape 3, avec les mêmes AD1 et AD2).

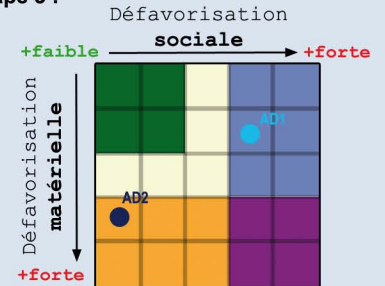
### Étape 1 :



### Étape 2 :



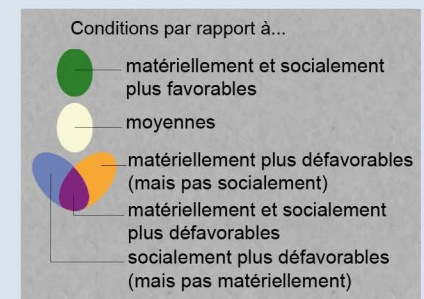
### Étape 3 :



## Comment interpréter la légende ?

La légende employée dans le document résume de façon dynamique les cinq profils de défavorisation.

L'agencement des profils vise à donner l'effet de gradation (défavorisation faible, moyenne et forte), tout en opposant les conditions extrêmes au moyen des tons de couleur. En parallèle, les deux composantes de la défavorisation se combinent à travers l'interpénétration des formes (ellipses) et des couleurs (bleu + orange = mauve). Le tout dessine une flèche qui pointe vers le bas et indique la détérioration des conditions de vie dans le territoire étudié.



Regroupement des conditions plus défavorables d'une composante



Conditions plus défavorables socialement mais pas matériellement

Conditions plus défavorables socialement et matériellement

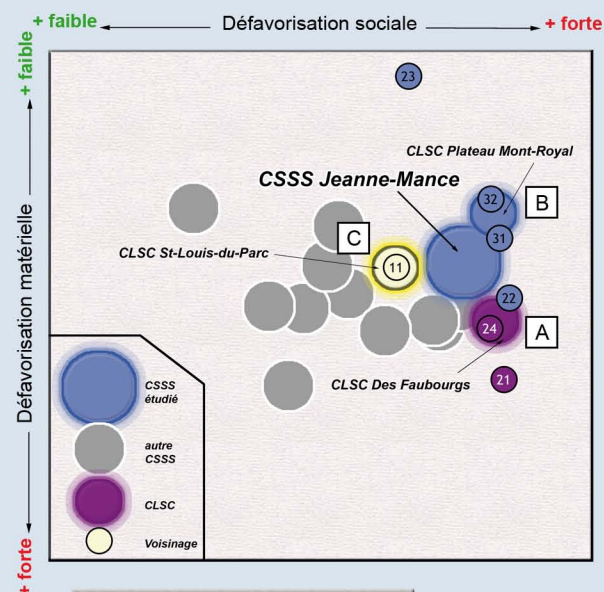
Conditions plus défavorables sur le plan social

(Valable également pour la composante matérielle)

## II. Zone de référence : la région de Montréal

Cette partie a pour but de décrire la situation de défavorisation du CSSS par rapport à la région sociosanitaire de Montréal. À l'intérieur de cette zone de référence, les valeurs de défavorisation ont été reclassées pour déterminer les cinq quintiles matériels, les cinq quintiles sociaux et les cinq profils. On s'intéresse ensuite à la répartition de la population du CSSS dans les différents quintiles montréalais, pour pouvoir comparer cette distribution à la situation régionale. Certains espaces peuvent accueillir une concentration plus importante de populations plus ou moins défavorisées par rapport à la référence montréalaise.

### Positionnement du CSSS et de ses parties



Ce graphique situe le CSSS et ses territoires constituants, les uns par rapport aux autres, selon les valeurs moyennes de défavorisation matérielle et sociale.

En particulier, le positionnement des CLSC et des voisinages (voir carte des voisinages à la page 9) sert à illustrer leur niveau moyen de défavorisation par rapport à Montréal.

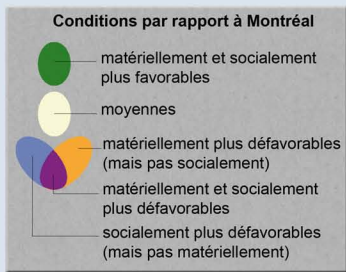
Quant aux couleurs utilisées, elles correspondent aux profils de défavorisation décrits dans la légende.

Les points gris indiquent la position des autres CSSS de la région.

#### Classement<sup>1</sup> selon les valeurs moyennes de défavorisation

|                                | Rang       |           |
|--------------------------------|------------|-----------|
|                                | Matérielle | Sociale   |
| <b>CSSS Jeanne-Mance</b>       | <b>3</b>   | <b>12</b> |
| <b>CLSC St-Louis-du-Parc</b>   | <b>9</b>   | <b>20</b> |
| 11. St-Louis-du-Parc           | 40         | 64        |
| <b>CLSC Des Faubourgs</b>      | <b>20</b>  | <b>27</b> |
| 21. Ste-Marie                  | 88         | 94        |
| 22. St-Jacques                 | 57         | 98        |
| 23. Vieux-Montréal             | 2          | 67        |
| 24. Faubourgs St-Laurent       | 74         | 86        |
| <b>CLSC Plateau Mont-Royal</b> | <b>3</b>   | <b>26</b> |
| 31. Plateau Est                | 32         | 91        |
| 32. Plateau Ouest              | 16         | 87        |

1. Rang sur 12 CSSS, 29 CLSC ou 101 voisinages de la RSS de Montréal, du moins défavorisé au plus défavorisé.



### Quelques constats

Dans l'ensemble, le positionnement du CSSS Jeanne-Mance est caractérisé par une défavorisation matérielle plutôt proche de la moyenne montréalaise. Mais le territoire affiche une valeur moyenne de défavorisation sociale la plus élevée de tous les CSSS de l'île, ce qui le classe au dernier rang (12<sup>e</sup>).

La situation du CSSS Jeanne-Mance se compare assez bien à celle de Montréal par rapport au Québec (voir document sur Montréal).

Les trois CLSC présentent cependant des différences notables, surtout pour les valeurs moyennes de défavorisation matérielle.

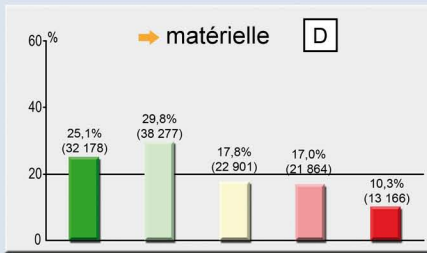
En particulier, le CLSC Des Faubourgs se distingue des autres (voir [A] de la figure) avec 41 % de ses résidents vivant dans des conditions défavorables à la fois matériellement et socialement, contre 17 % seulement à Montréal.

À l'inverse, le CLSC du Plateau Mont-Royal constitue l'un des CLSC de Montréal les plus favorisés au plan matériel (3<sup>e</sup> sur 29 CLSC), bien que sa situation sur le plan social s'apparente à celle du CSSS (voir [B]), avec 81 % de sa population touchée par la défavorisation sociale.

Les conditions du CLSC St-Louis-du-Parc se comparent davantage à la moyenne montréalaise qu'aux valeurs moyennes de défavorisation de son CSSS (voir [C]). De ce fait, le CLSC apparaît moins défavorisé socialement en comparaison de l'ensemble du CSSS.



## Répartition par composante



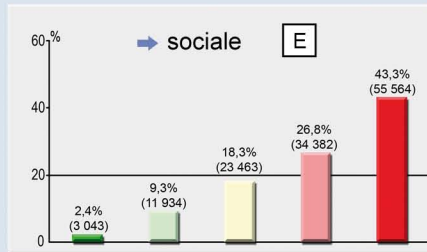
Ces deux graphiques permettent d'observer la répartition, en nombre et en pourcentage, de la population du CSSS selon le degré de défavorisation (matérielle ou sociale, indépendamment l'une de l'autre).



### En haut ou en bas de 20 % ?

Pour un quintile donné, une proportion supérieure à 20 % signifie qu'il est surreprésenté par rapport à Montréal.

Inversement, une proportion inférieure à 20 % signifie que le quintile est sous-représenté.



## Comment interpréter la situation de mon CSSS ?

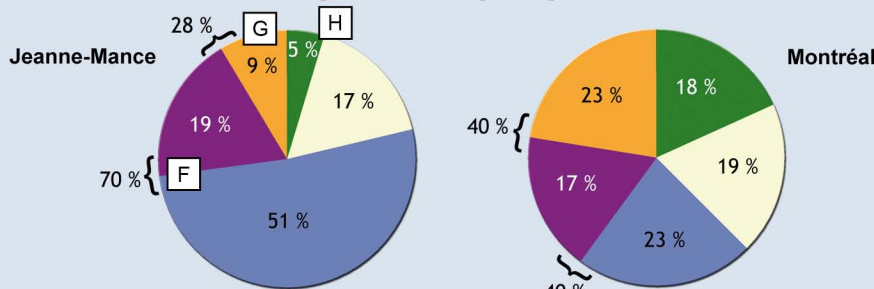
Tel qu'indiqué précédemment, l'analyse de la situation se fait uniquement à partir des données de Montréal, réparties en quintiles puis en profils de défavorisation. Ces catégories se trouvent distribuées inégalement dans l'espace montréalais.

Cela se traduit par :

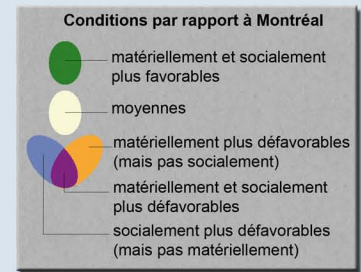
- une variation des pourcentages de population entre chaque catégorie d'un CSSS,
- une différence de pourcentages entre mon CSSS et Montréal.

Pour bien saisir les particularités de mon CSSS, il convient donc de comparer sa situation à la moyenne montréalaise.

## Répartition par profil



Ce graphique permet d'illustrer la concentration de la défavorisation, en pourcentage de la population, selon les cinq profils (ou conditions) de défavorisation. Montréal sert de repère pour situer le CSSS par rapport à la moyenne de la région socio-sanitaire.



## Quelques constats

Sur le plan matériel (voir **D**), la concentration de personnes dans les quintiles 1 et 2 (plus favorisés) est surreprésentée par rapport à Montréal, et est plus élevée que dans les quintiles 4 et 5 (plus défavorisés), qui sont eux sous-représentés.

La répartition des quintiles sociaux présente un déséquilibre flagrant (voir **E**) : un nombre important de personnes (55 000) habitent des secteurs parmi les plus défavorisés socialement de Montréal (quintile 5) et, inversement, un nombre faible de personnes (3 000) sont classées dans le quintile le plus favorisé socialement (quintile 1).

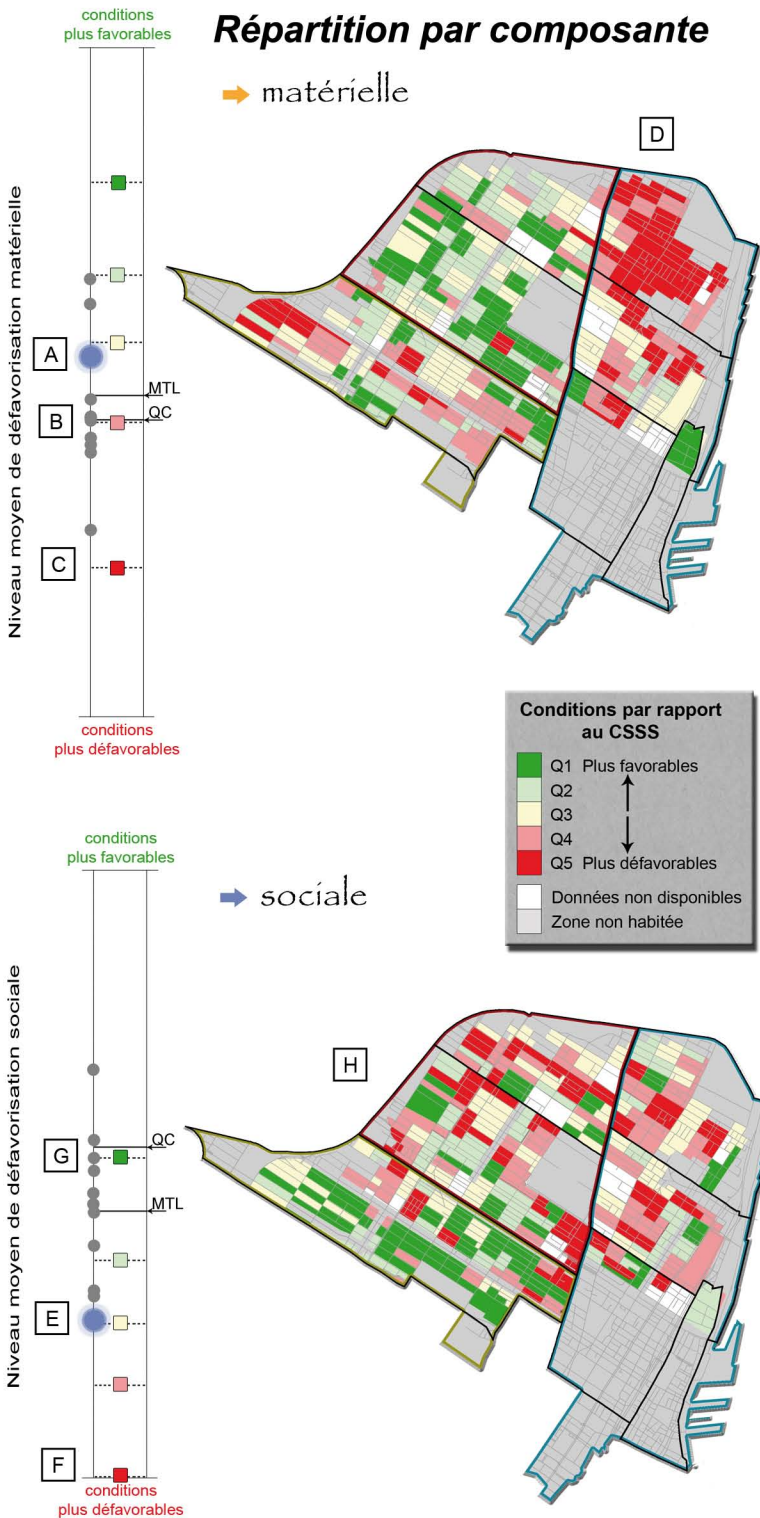
C'est que 7 personnes sur 10 du CSSS vivent dans les secteurs les plus défavorisés socialement de Montréal (voir **F**). La défavorisation uniquement sociale (51 %) y est d'ailleurs plus concentrée que dans l'ensemble de Montréal (23 %).

Comparativement à Montréal, le CSSS Jeanne-Mance comprend une concentration plus faible de personnes touchées par des conditions de défavorisation matérielle uniquement (9 % contre 23 %) - voir **G**.

Quand on combine les deux composantes, on remarque que le nombre et la proportion de personnes les plus favorisées restent faibles : seulement 5 % de la population du CSSS, contre 18 % à Montréal (voir **H**).

# III. Zone de référence : le CSSS

Cette section vise à illustrer la répartition spatiale de la défavorisation à l'échelle locale, information essentielle aux gestionnaires qui planifient les ressources et les services offerts. La zone de référence est maintenant le CSSS lui-même, ce qui permet d'identifier les quintiles de défavorisation, des plus riches aux plus pauvres du CSSS. Des points de comparaison avec les autres territoires sont présentés de façon à établir si les favorisés et les défavorisés du CSSS se rapprochent ou s'éloignent de la moyenne montréalaise ou québécoise.



## Comment lire les axes ?

Les axes situés à gauche servent à positionner les valeurs moyennes de défavorisation des différents quintiles du CSSS. Ainsi, les catégories représentées sur les cartes (quintiles 1 à 5) sont situées par rapport à d'autres repères que sont le CSSS étudié (point bleu), les autres CSSS (points gris), la RSS de Montréal et le Québec. Les limites inférieure et supérieure des axes correspondent aux positions extrêmes des quintiles les plus défavorisés et les plus favorisés à Montréal, ce qui permet de juger de la position relative des quintiles cartographiés.

## Quelques constats

Les conditions d'ensemble de défavorisation matérielle au sein du CSSS Jeanne-Mance sont meilleures que celles de Montréal et du Québec (voir **A**).

Ainsi, les quatre quintiles supérieurs présentent des conditions matérielles équivalentes ou meilleures à la moyenne québécoise (voir **B**). Notons néanmoins que les résidents du CSSS regroupés dans le quintile 5 vivent dans des conditions de défavorisation matérielle tout aussi préoccupantes que celles du CSSS de Montréal le moins bien positionné sur l'axe (voir **C**).

C'est essentiellement dans le CLSC Des Faubourgs que se localisent les plus défavorisés matériellement (voir **D**).

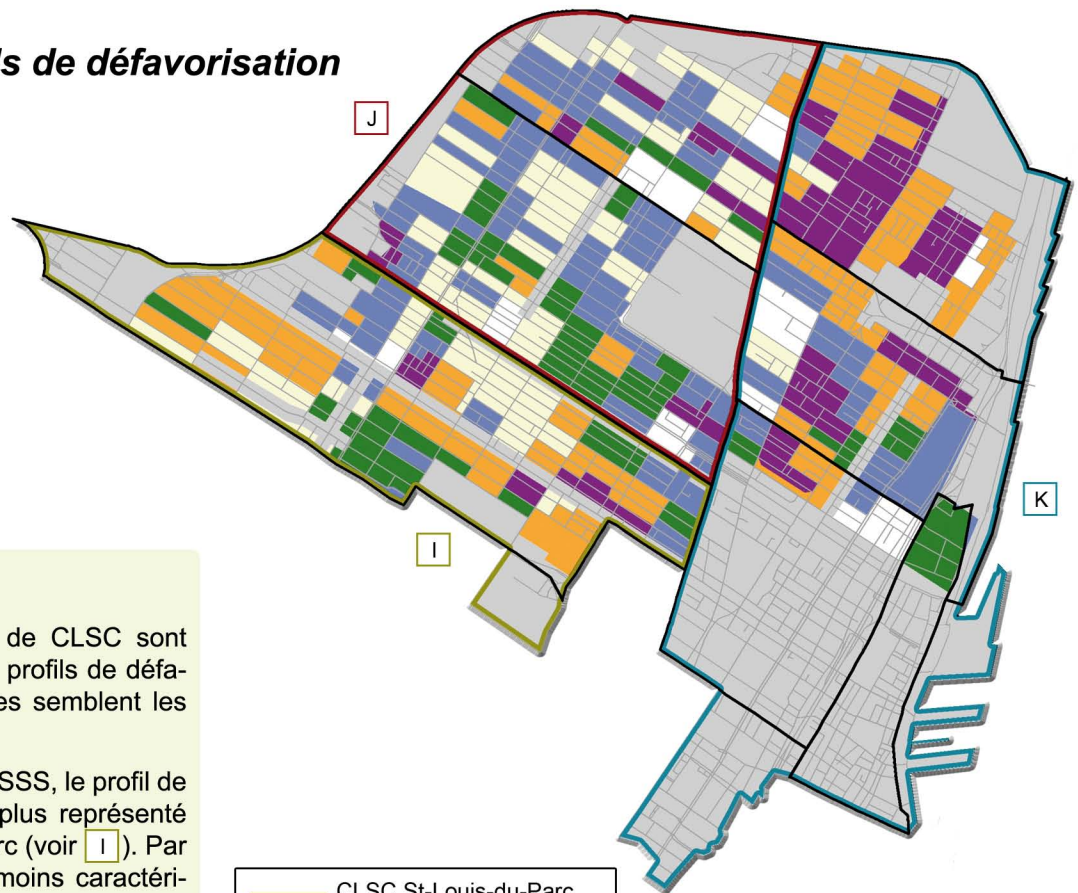
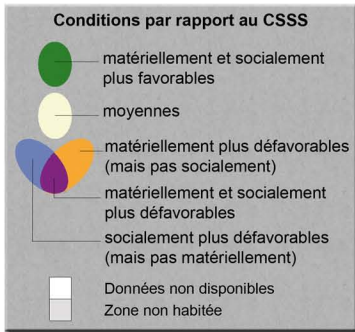
Le CSSS se trouve être le plus défavorisé socialement parmi les 12 CSSS de Montréal (voir **E**).

Cela se reflète bien sur l'axe, les territoires les plus défavorisés socialement de Jeanne-Mance étant parmi les plus défavorisés de l'île (voir **F**) alors que même les mieux positionnés du CSSS (quintile 1) ne dépassent guère la moyenne du Québec (voir **G**).

Géographiquement, la défavorisation sociale est présente un peu partout dans les voisinages du CSSS, bien qu'elle soit moins importante dans Saint-Louis du Parc (voir **H**).



## Répartition en profils de défavorisation



### Quelques constats

Même si les trois territoires de CLSC sont marqués par une diversité de profils de défavorisation, certaines tendances semblent les distinguer.

Par rapport à l'ensemble du CSSS, le profil de défavorisation matérielle est plus représenté dans le CLSC St-Louis-du-Parc (voir **I**). Par ailleurs, sa population y est moins caractérisée par la défavorisation sociale que l'ensemble du CSSS, et on y trouve aussi une faible proportion de population cumulant la défavorisation sociale et matérielle, comparativement aux autres CLSC.

Quant au CLSC du Plateau Mont-Royal (voir **J**), il se caractérise d'abord par la défavorisation sociale (39 % dans le CLSC contre 25 % dans le CSSS). Les secteurs caractérisés par des conditions matérielles et sociales les plus favorables sont plus présents qu'ailleurs dans le CSSS, du moins dans la partie ouest du Plateau.

Les pires conditions du CSSS se localisent dans le CLSC Des Faubourgs (voir **K**), puisque c'est là que les conditions de défavorisation matérielle et de défavorisation combinée sont prédominantes, sauf dans le Vieux-Montréal qui constitue une enclave favorisée. Près de 70 % de la population du CLSC vit dans les secteurs les plus défavorisés matériellement, et la moitié de celle-ci cumule la défavorisation sociale également.



### Qu'est-ce qu'un voisinage ?

La carte des voisinages de l'île de Montréal a récemment été conçue par la Direction de santé publique en concertation avec divers intervenants locaux. Elle a pour but de diviser les territoires sociosanitaires de la région montréalaise en unités plus fines qui reflètent des réalités sociales distinctes et, bien souvent, des milieux nécessitant des interventions différentes<sup>1</sup>.

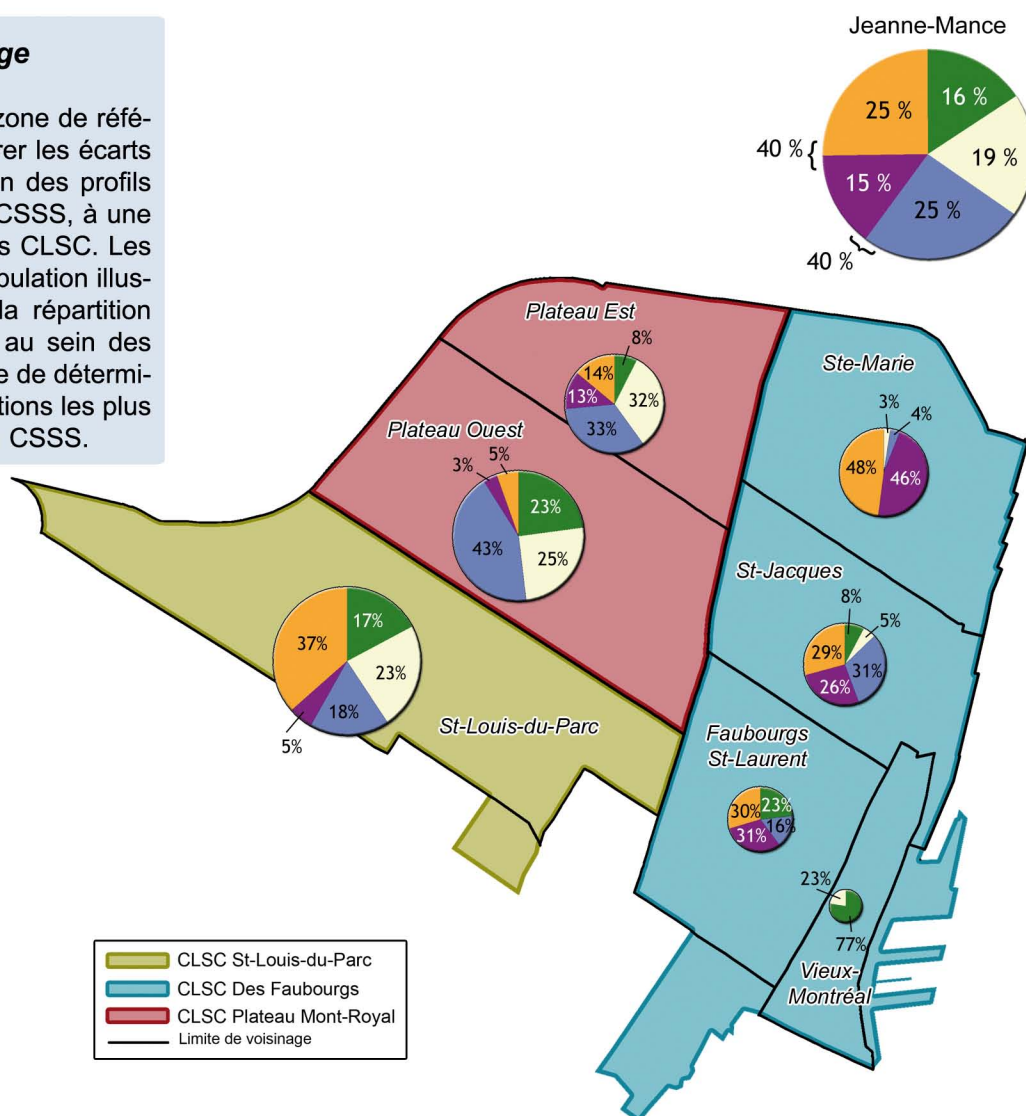
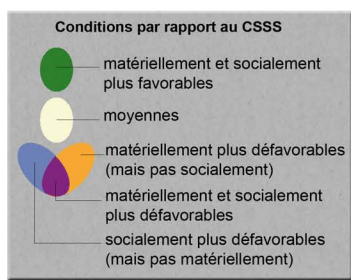


1. La version préliminaire de la carte des voisinages compte 101 voisinages pour l'ensemble de l'île.

# IV. Différences entre voisinages

## La répartition par voisinage

En gardant le CSSS comme zone de référence, cette carte sert à illustrer les écarts qui existent dans la répartition des profils de défavorisation au sein du CSSS, à une échelle plus fine que celle des CLSC. Les cercles proportionnels à la population illustrent de façon plus précise la répartition des profils de défavorisation au sein des voisinages. Il est ainsi possible de déterminer où se retrouvent les conditions les plus favorables ou défavorables du CSSS.



## Quelques constats

Avant tout, l'analyse des profils de défavorisation par voisinage révèle un contraste entre la situation des principaux quartiers du CLSC Des Faubourgs et le reste du CSSS. Les voisinages de ce CLSC sont plutôt marqués par une très forte défavorisation matérielle et sociale, les résidents pouvant être affectés principalement par l'une ou l'autre des composantes de la défavorisation ou être touchés sur les deux plans. Le voisinage de Ste-Marie, notamment, est caractérisé par la répartition de presque la totalité de sa population (94 %) dans la défavorisation matérielle seule ou combinée. Seul le voisinage du Vieux-Montréal concentre un important taux de personnes vivant dans des conditions favorables sur les deux plans (77 %).

Dans le Plateau Mont-Royal, les deux voisinages Est et Ouest se distinguent par une défavorisation sociale plus importante que le reste du CSSS, et par une faible proportion de résidents défavorisés matériellement. Le voisinage Plateau-Ouest est plus favorisé que le celui de l'Est, présentant une plus grande proportion de population favorisée en fonction des deux composantes et une plus faible proportion de population marquée par la défavorisation matérielle et sociale.

Le voisinage St-Louis-du-Parc occupe une position intermédiaire : il s'avère plus favorisé socialement que les autres voisinages, présente une défavorisation matérielle dans la moyenne du CSSS, si on tient compte du fait que la défavorisation sociale et matérielle combinée y est peu présente. Toutefois, la proportion de résidents défavorisés seulement sur le plan matériel est supérieure à celle de bien d'autres voisinages.



## Répartition de la défavorisation matérielle selon les quintiles

Zone de référence : CSSS Jeanne-Mance

|                                | Conditions plus favorables |           | ←-----→       |           |               |           | Conditions plus défavorables |           | Total         |           |                |
|--------------------------------|----------------------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|------------------------------|-----------|---------------|-----------|----------------|
|                                | Q1                         |           | Q2            |           | Q3            |           | Q4                           |           |               | Q5        |                |
|                                | n                          | %         | n             | %         | n             | %         | n                            | %         |               | n         | %              |
| <b>CSSS Jeanne-Mance</b>       | <b>26 849</b>              | <b>21</b> | <b>24 626</b> | <b>19</b> | <b>25 619</b> | <b>20</b> | <b>25 612</b>                | <b>20</b> | <b>25 680</b> | <b>20</b> | <b>128 386</b> |
| <b>CLSC St-Louis-du-Parc</b>   | <b>5 292</b>               | <b>14</b> | <b>7 508</b>  | <b>19</b> | <b>9 666</b>  | <b>25</b> | <b>9 745</b>                 | <b>25</b> | <b>6 392</b>  | <b>17</b> | <b>38 603</b>  |
| St-Louis-du-Parc               | 5 292                      | 14        | 7 508         | 19        | 9 666         | 25        | 9 745                        | 25        | 6 392         | 17        | 38 603         |
| <b>CLSC des Faubourgs</b>      | <b>5 271</b>               | <b>13</b> | <b>2 094</b>  | <b>5</b>  | <b>5 592</b>  | <b>14</b> | <b>9 358</b>                 | <b>23</b> | <b>18 097</b> | <b>45</b> | <b>40 412</b>  |
| Ste-Marie                      | 0                          | 0         | 0             | 0         | 958           | 6         | 3 689                        | 24        | 11 022        | 70        | 15 669         |
| St-Jacques                     | 0                          | 0         | 1 660         | 13        | 4 178         | 32        | 3 903                        | 30        | 3 453         | 26        | 13 194         |
| Vieux-Montréal                 | 2 618                      | 100       | 0             | 0         | 0             | 0         | 0                            | 0         | 0             | 0         | 2 618          |
| Faubourgs-St-Laurent           | 2 653                      | 30        | 434           | 5         | 456           | 5         | 1 766                        | 20        | 3 622         | 41        | 8 931          |
| <b>CLSC Plateau Mont-Royal</b> | <b>16 286</b>              | <b>33</b> | <b>15 024</b> | <b>30</b> | <b>10 361</b> | <b>21</b> | <b>6 509</b>                 | <b>13</b> | <b>1 191</b>  | <b>2</b>  | <b>49 371</b>  |
| Plateau Est                    | 3 690                      | 20        | 5 846         | 31        | 4 199         | 22        | 4 439                        | 24        | 525           | 3         | 18 699         |
| Plateau Ouest                  | 12 596                     | 41        | 9 178         | 30        | 6 162         | 20        | 2 070                        | 7         | 666           | 2         | 30 672         |

## Répartition de la défavorisation sociale selon les quintiles

Zone de référence : CSSS Jeanne-Mance

|                                | Conditions plus favorables |           | ←-----→       |           |               |           | Conditions plus défavorables |           | Total         |           |                |
|--------------------------------|----------------------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|------------------------------|-----------|---------------|-----------|----------------|
|                                | Q1                         |           | Q2            |           | Q3            |           | Q4                           |           |               | Q5        |                |
|                                | n                          | %         | n             | %         | n             | %         | n                            | %         |               | n         | %              |
| <b>CSSS Jeanne-Mance</b>       | <b>25 825</b>              | <b>20</b> | <b>25 580</b> | <b>20</b> | <b>25 744</b> | <b>20</b> | <b>25 165</b>                | <b>20</b> | <b>26 072</b> | <b>20</b> | <b>128 386</b> |
| <b>CLSC St-Louis-du-Parc</b>   | <b>16 326</b>              | <b>42</b> | <b>6 556</b>  | <b>17</b> | <b>6 917</b>  | <b>18</b> | <b>5 350</b>                 | <b>14</b> | <b>3 454</b>  | <b>9</b>  | <b>38 603</b>  |
| St-Louis-du-Parc               | 16 326                     | 42        | 6 556         | 17        | 6 917         | 18        | 5 350                        | 14        | 3 454         | 9         | 38 603         |
| <b>CLSC des Faubourgs</b>      | <b>3 182</b>               | <b>8</b>  | <b>9 484</b>  | <b>23</b> | <b>8 173</b>  | <b>20</b> | <b>9 636</b>                 | <b>24</b> | <b>9 937</b>  | <b>25</b> | <b>40 412</b>  |
| Ste-Marie                      | 1 085                      | 7         | 2 826         | 18        | 4 009         | 26        | 4 028                        | 26        | 3 721         | 24        | 15 669         |
| St-Jacques                     | 394                        | 3         | 2 545         | 19        | 2 631         | 20        | 4 540                        | 34        | 3 084         | 23        | 13 194         |
| Vieux-Montréal                 | 0                          | 0         | 2 021         | 77        | 597           | 23        | 0                            | 0         | 0             | 0         | 2 618          |
| Faubourgs-St-Laurent           | 1 703                      | 19        | 2 092         | 23        | 936           | 10        | 1 068                        | 12        | 3 132         | 35        | 8 931          |
| <b>CLSC Plateau Mont-Royal</b> | <b>6 317</b>               | <b>13</b> | <b>9 540</b>  | <b>19</b> | <b>10 654</b> | <b>22</b> | <b>10 179</b>                | <b>21</b> | <b>12 681</b> | <b>26</b> | <b>49 371</b>  |
| Plateau Est                    | 2 711                      | 14        | 1 432         | 8         | 5 946         | 32        | 3 459                        | 18        | 5 151         | 28        | 18 699         |
| Plateau Ouest                  | 3 606                      | 12        | 8 108         | 26        | 4 708         | 15        | 6 720                        | 22        | 7 530         | 25        | 30 672         |

## Répartition de la défavorisation selon les profils

|                                | Conditions par rapport au CSSS Jeanne-Mance   |           |               |           |  |           |  |           |   |           | Total          |
|--------------------------------|---|-----------|---------------|-----------|--|-----------|--|-----------|---|-----------|----------------|
|                                | matériellement ET socialement plus favorables |           | moyennes      |           | socialement plus défavorables (pas matériellement) |           | matériellement plus défavorables (pas socialement) |           | matériellement ET socialement plus défavorables |           |                |
|                                | n   | %         | n             | %         | n  | %         | n  | %         | n   | %         |                |
| <b>CSSS Jeanne-Mance</b>       | <b>20 244</b>                                 | <b>16</b> | <b>24 489</b> | <b>19</b> | <b>32 361</b>                                      | <b>25</b> | <b>32 416</b>                                      | <b>25</b> | <b>18 876</b>                                   | <b>15</b> | <b>128 386</b> |
| <b>CLSC St-Louis-du-Parc</b>   | <b>6 666</b>                                  | <b>17</b> | <b>9 033</b>  | <b>23</b> | <b>6 767</b>                                       | <b>18</b> | <b>14 100</b>                                      | <b>37</b> | <b>2 037</b>                                    | <b>5</b>  | <b>38 603</b>  |
| St-Louis-du-Parc               | 6 666   | 17        | 9 033         | 23        | 6 767  | 18        | 14 100   | 37        | 2 037   | 5         | 38 603         |
| <b>CLSC des Faubourgs</b>      | <b>5 138</b>                                  | <b>13</b> | <b>1 658</b>  | <b>4</b>  | <b>6 161</b>                                       | <b>15</b> | <b>14 043</b>                                      | <b>35</b> | <b>13 412</b>                                   | <b>33</b> | <b>40 412</b>  |
| Ste-Marie                      | 0   | 0         | 394           | 3         | 564  | 4         | 7 526  | 48        | 7 185   | 46        | 15 669         |
| St-Jacques                     | 1 037   | 8         | 667           | 5         | 4 134  | 31        | 3 866  | 29        | 3 490   | 26        | 13 194         |
| Vieux-Montréal                 | 2 021   | 77        | 597           | 23        | 0  | 0         | 0  | 0         | 0   | 0         | 2 618          |
| Faubourgs-St-Laurent           | 2 080   | 23        | 0             | 0         | 1 463  | 16        | 2 651  | 30        | 2 737   | 31        | 8 931          |
| <b>CLSC Plateau Mont-Royal</b> | <b>8 440</b>                                  | <b>17</b> | <b>13 798</b> | <b>28</b> | <b>19 433</b>                                      | <b>39</b> | <b>4 273</b>                                       | <b>9</b>  | <b>3 427</b>                                    | <b>7</b>  | <b>49 371</b>  |
| Plateau Est                    | 1 411   | 8         | 6 069         | 32        | 6 255  | 33        | 2 609  | 14        | 2 355   | 13        | 18 699         |
| Plateau Ouest                  | 7 029   | 23        | 7 729         | 25        | 13 178   | 43        | 1 664  | 5         | 1 072   | 3         | 30 672         |

## Références bibliographiques

Bonneau J., Ménard M., Paquet G., Pampalon R., *Programme de soutien aux jeunes parents ; rapport sur la clientèle à cibler*, Institut national de santé publique du Québec, 2001.

Conseil canadien de développement social - CCDS, *Projet sur la pauvreté urbaine*, 2007, <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2007/ppu/>

Dupont M. A., Pampalon R. et Hamel D., *Inégalités sociales et mortalité des femmes et des hommes atteints de cancer au Québec, 1994-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

Hamel D. et Pampalon R., *Traumatismes et défavorisation au Québec*, Institut national de santé publique du Québec, 2002, 7 p.

Hatfield M., « Groupes à risque de persistance d'un faible revenu », *Horizons, Projet de recherche sur les politiques*, Volume 7, No 2, 2004, p. 19-26.

Pampalon R., *Espérance de santé et défavorisation au Québec, 1996-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 2002, 11 p.

Pampalon R. et Raymond G., « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies Chroniques au Canada*, 21(3), 2000, p. 113-122.

Pampalon R., Hamel D. et Raymond G., *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec - Mise à jour 2001*, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

Philibert M., Pampalon R., Thouez J.-P., Loiseleur C., *Are local services reaching deprived groups in Québec?*, Poster presented at the 2nd Conference of the International Society for Equity in Health, 2002, June 14 to 17, Toronto.

Townsend P., « Deprivation », *Journal of Social Policy*, 16(2), 1987, p. 125-146.

### Dans la même série :

#### Regard sur la défavorisation à Montréal

Région sociosanitaire de Montréal

CSSS de l'Ouest-de-l'Île (601)

CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle (602)

CSSS du Sud-Ouest—Verdun (603)

CSSS de la Pointe-de-l'Île (604)

CSSS Lucille-Teasdale (605)

CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (606)

CSSS de la Montagne (607)

CSSS Cavendish (608)

CSSS Jeanne-Mance (609)

CSSS de Bordeaux-Cartierville—Saint-Laurent (611)

CSSS du Coeur-de-l'Île (612)

CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord (613)